



Lettre d'information N°37 - 19 octobre 2023

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



A la une

Acte 2 de l'aide à la distillation de crise : La décision de FranceAgriMer INTV-GPASV-2023-71 du 18 octobre 2023 met en œuvre le nouveau budget à la distillation de crise.

Versement de l'avance des aides PAC 2023 : Depuis lundi 16 octobre 2023, le paiement de l'avance des aides PAC pour la campagne 2023 est réalisé sur les comptes des agriculteurs.

Dans le reste de l'actualité

Projet de loi de Finances 2024 : L'Assemblée nationale a débuté mardi 17 octobre 2023 l'examen du projet de loi de finances pour 2024. Zoom sur plusieurs mesures : GNR, DEP...

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : Un arrêté du 11 octobre 2023 abroge l'arrêté du 3 mai 2000 relatif aux prescriptions applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation sous la rubrique 2251 : préparation, conditionnement de vin, avec une capacité de production supérieure à 20 000 hl/an.

Sécheresse en France : Le mois de septembre a été le mois le plus chaud enregistré et le pays n'a quasiment reçu aucune précipitation dans les quinze premiers jours du mois d'octobre.

Renouvellement du glyphosate : Les 27 pays de l'UE ne sont pas parvenus à s'accorder sur le renouvellement de l'autorisation du glyphosate lors d'un vote le 13 octobre 2023.